

CALL FOR the recruitment of an Institutional & Legal Expert

The Global Water Partnership Mediterranean is seeking to hire an institutional & legal expert in the framework of WACDEP project and for the account of the North-Western Sahara Aquifer System (NWSAS) consultation mechanism to conduct the study on:

Evaluation and options suggestion for the legal and institutional framework of the North-Western Sahara Aquifer System (NWSAS) concertation mechanism

The background of the Project and details about the duties are provided in the Terms of Reference in Annex I (in French)

| | |
|------------------------------|---|
| Type of Contract: | Service Contract : the successful candidate will be contracted by GWP-Med's Host Institute, MIO-ECSDE a civil non-profit society based in Greece |
| Duty Station: | Expert home country with travels to Algeria and Tunisia |
| Duration: | 1.5 MM |
| Occupation: | Part time engagement |
| Application deadline: | Thursday 31 March 2016 |

The Global Water Partnership (GWP) is a global action network of partner organisations supporting countries and regions in their vision for a water secure world. GWP's mission is to advance governance and management of water resources for sustainable and equitable development. Since 1996 when it was launched, GWP has grown into a network of over 3,000 Partner organisations, 13 Regional Water Partnerships and 87 Country Water Partnerships worldwide. Since 2000, GWP holds inter-governmental status (Global Water Partnership Organisation). For more information: www.gwp.org

The Global Water Partnership – Mediterranean (GWP-Med) is responsible for the Mediterranean region, covering countries of the Near East, North Africa, Southeastern Europe and the European Union. GWP-Med is legally represented by the Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development (MIO-ECSDE), holding non-governmental organization (NGO) status, based on a Host Institute Agreement between GWPO and MIO-ECSDE. GWP-Med is serviced by the GWP-Med Secretariat. For more information: www.gwpmed.org

1. Application procedure

Applicants are requested to study carefully the Terms of Reference provided in Annex I. Interested candidates can apply by sending **not later than 31 March 2016** an e-mail to the attention of **Ms. Sarra Touzi** (sarra@gwpmed.org) with the indication **“Application for WACDEP Project – Institutional and legal Expert”** in the subject, attaching the following documents:

- **A Cover letter** (in French or English) explaining why they are a suitable candidate for the advertised position, describing their experience, qualifications and competencies responding to the position's needs. Contents should focus on the background and experience relative to the position's requirements. The cover letter should be 1 page max.
- **Their detailed CV**, (in French or English) using the model CV form provided in Annex II, including past experience in similar projects and contact details of referees.
- **The financial offer** indicating the man month rate/euro and the total budget in euros.

Incomplete applications will not be considered. Please make sure you have provided all requested information.

2. Evaluation Procedure

Applications will be examined by an evaluation committee as follows:

- A) The Committee will examine the applications and accompanying CVs and motivation letter received in relation to the qualifications listed in the TORs. Applications which do not meet the required qualifications will be excluded from further evaluation. The remaining applications will be further evaluated by the Evaluation Committee, concluding with a short list.
- B) The Evaluation Committee may decide to hold personal interviews with the short-listed applicants. Applicants called to an interview may be requested to submit in printed format prior to their interview all documentation supporting their declared qualifications.
- C) The final evaluation will be based on an analysis of qualifications and competencies. The candidate to be selected will be the one evaluated and determined as:
 - Responsive to the procedure described herein;
 - Compliant to the ToR of the post;
 - Having received the highest score out of a pre-determined set of weighted criteria (see below)

Criteria - max. 100 points:

- Criteria A – Academic Qualifications/Education as indicated under the ToR section entitled “Qualifications” (max points: 20)
- Criteria B – Required Experience as indicated under the ToR section entitled “Qualifications”, and evaluation of the motivation letter (max points: 45).
- Criteria C – Desired Experience as indicated under the ToR section entitled “Qualifications” (max points: 35)

For further information or clarification please contact: sarra@gwpmed.org

Athens 10 March 2016
The Chairman of GWP-Med
Prof. Michael Scoullas

ANNEX I

Termes de Référence pour un Expert Institutionnel et légal pour l'Évaluation et la proposition des options pour le renforcement du cadre institutionnel et juridique du mécanisme de concertation du Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS)

Type de Contrat: Contrat de service
Lieu d'affectation : Pays de l'expert avec des missions en Tunisie et Algérie
Duration: 1,5 HM
Date limite de candidature : 31 Mars 2016

1. Contexte général

Les chefs d'États et de gouvernements de l'Union Africaine ont adopté, en juillet 2008, la Déclaration sur l'eau et l'assainissement de Charm El-Cheikh, qui fait des questions d'eau et d'assainissement une priorité politique. Pour donner suite aux engagements liés au changement climatique de la Déclaration de Charm El-Cheikh, le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW, African Ministers' Council on Water) a développé, en coopération avec le Partenariat mondial de l'eau (GWP, Global Water Partnership), le Programme Eau, Climat et Développement (WACDEP). Le Programme Eau, Climat et Développement, WACDEP, vise à intégrer la sécurité en eau et la résilience climatique aux processus de planification du développement de l'Afrique, à renforcer la résilience climatique des pays et à les aider à s'adapter à un nouveau régime climatique grâce à une augmentation des investissements en faveur de la sécurité en eau.

Dans sa phase initiale, le programme est mis en œuvre dans huit pays et quatre bassins transfrontaliers sélectionnés de l'Afrique. En ce qui concerne l'Afrique du Nord, la Tunisie et le Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS) ont été sélectionnés pour la mise en œuvre du WACDEP.

Dans le cadre des activités régionales envisagées au niveau du bassin du SASS et en étroite collaboration avec **le mécanisme de consultation du SASS et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)**, les présents termes de référence concernent la réalisation d'une étude pour l'évaluation et la proposition d'options pour le renforcement du cadre institutionnel et juridique du mécanisme de concertation du SASS.

2. Contexte du SASS et positionnement de l'étude

Le bassin transfrontalier du SASS qui couvre une superficie d'environ 1 million de km² est partagé entre l'Algérie (700000 km²), la Tunisie (80000 km²) et la Libye (250000 km²). Il comporte deux principaux aquifères superposés :

- le Continental Intercalaire (CI) à la base,
- le Complexe Terminal (CT) au sommet.

Les réserves en eau dans le système SASS sont importantes (60.000 milliards de m³), mais sont faiblement renouvelables (1 milliard de m³/an) ce qui constitue une contrainte majeure pour

le développement de manière durable de la région avec un risque d'aggravation par les effets négatifs des changements climatiques.

Au cours des 50 dernières années, les prélèvements d'eau souterraine ont fortement augmenté. Les impacts de cette exploitation intensive vont bien au-delà des frontières nationales de chaque pays et ont conduit à une baisse du niveau piézométrique, ainsi qu'à une dégradation de la qualité des eaux et des sols. Sur le plan écologique et économique, cette situation ne fait qu'aggraver la pénurie d'eau douce, la désertification ainsi que la pauvreté par la chute de la production agricole.

Le bassin du SASS a bénéficié d'un vaste programme mené par l'OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel), en coordination avec les trois pays (Algérie, Tunisie, Libye) développé en trois phases :

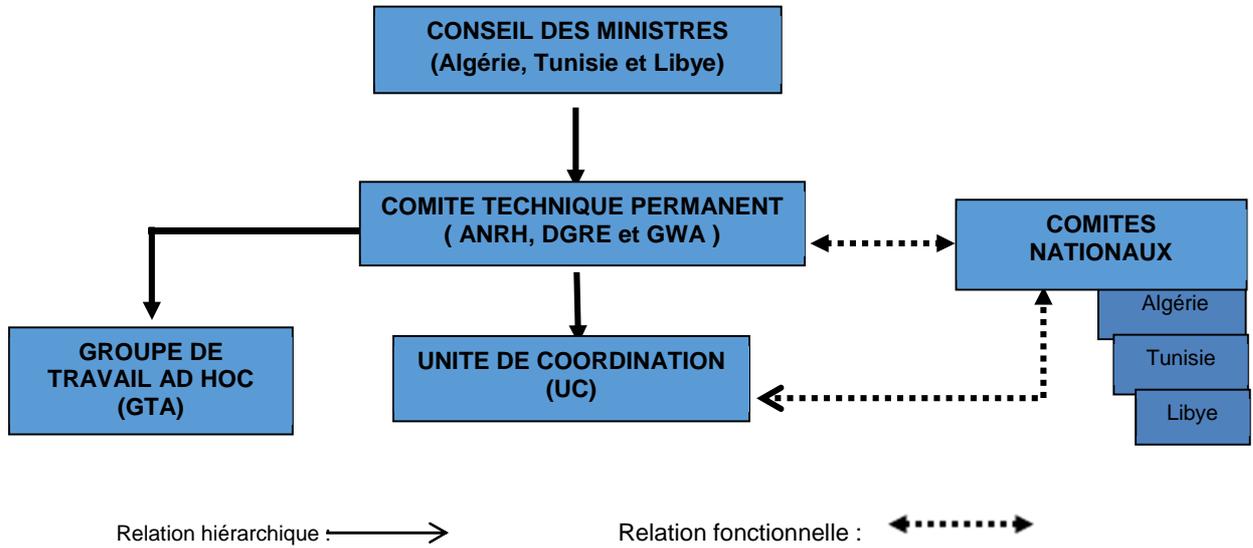
- Phase 1 (1998-2002):
 - Amélioration des connaissances hydrauliques
 - Elaboration d'un système d'information
 - Développement d'un modèle mathématique
 - Mise en place d'un mécanisme de consultation au niveau technique
- Phase 2 (2003-2006):
 - Consolidation des connaissances hydrauliques
 - Analyse des aspects environnementaux et socio-économiques
 - Mise en place d'un Mécanisme de Concertation permanent
- Phase 3 (2007-2015):
 - Elaboration d'une étude socio-économique approfondie
 - Mise en place de pilotes de démonstration agricole
 - Recours aux technologies nouvelles pour la collecte et la fiabilisation des données
 - Elaboration d'un modèle hydro-économique pour la simulation de scénarios du développement agricole.

En plus d'avoir permis la construction d'une base de données et d'un modèle hydrogéologique communs, ces travaux ont permis de mettre en place un mécanisme de concertation approprié par le niveau politique dans les trois pays.

Le mécanisme de concertation, initié en 2004, a été officialisé par la déclaration des Ministres en charge de l'eau des trois pays en 2006.

L'organigramme de ce mécanisme (fig. 1) et son rôle ont été définis lors de la réunion d'Alger tenue le 10 et 11 juin 2007.

Figure 1 : Organigramme du mécanisme de concertation



¹ OSS (2008), *Système Aquifère du Sahara Septentrional, Gestion concertée d'un bassin transfrontalier*

Le mécanisme a pour mission de :

- Appuyer les pays dans la mise en œuvre des principales activités techniques destinées à faciliter la concertation. Il s'agit notamment de la collecte des données par le biais des réseaux de suivi communs mis en place, la mise à jour de la base des données commune ainsi que l'actualisation des modèles.
- Dynamiser le processus institutionnel par l'identification des problèmes hydrauliques transfrontaliers, la formulation de propositions de solutions ainsi que la formalisation des consensus ou accords.
- Assurer, d'une part, la diffusion de l'information et l'organisation des débats au niveau des décideurs concernant les programmes et options de développement à travers les bassins, et d'autre part, favoriser la gestion participative par un véritable travail de communication.

Depuis sa création, le Mécanisme de Concertation a permis une exploitation concertée des ressources du SASS et a assuré la coordination entre les services en charge de l'eau des trois pays pour la mise en place et l'actualisation d'outils communs de gestion (Base des données, Système d'Information Géographique et Modèle).

Cette évolution croissante de l'exploitation des ressources en eau du SASS et la dégradation des caractéristiques chimiques des eaux (salinité élevée, parfois plus de 7g/l en certains endroits), constituent un grand défi pour leur pérennisation et donc pour l'avenir de cette zone saharienne. Le Mécanisme de Concertation est donc appelé à être renforcé afin de jouer un rôle déterminant pour la gestion rationnelle et la préservation de ces ressources dans l'avenir.

Les présents termes de référence visent à entreprendre une étude pour l'évaluation et la proposition d'options pour le renforcement du cadre institutionnel et juridique du mécanisme de concertation du SASS.

3. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de l'étude est de contribuer à favoriser le renforcement du dispositif institutionnel du Mécanisme de Concertation du SASS pour une meilleure coopération entre les trois pays dans la gestion concertée et durable des ressources en eau du SASS.

L'objectif spécifique de l'étude est d'aider les pays du SASS dans l'évaluation du dispositif institutionnel actuel, le développement des options possibles de renforcement de ce dispositif et la réflexion sur le choix d'une option.

L'étude s'inspirera des expériences internationales en matière de gestion concertée de ressources en eau partagées et de l'arsenal juridique international (Conventions des Nations Unis sur la gestion des bassins et aquifères transfrontaliers et l'utilisation harmonieuse des ressources naturelles, différentes déclarations des conférences sur l'eau et l'environnement, conventions africaines et arabes sur le même sujet, etc.).

L'étude sera menée en deux phases :

- **Phase 1** : Analyse du cadre institutionnel et légal actuel;
- **Phase 2** : Développement des options pour le renforcement des dispositions de coopération transfrontalières et des schémas organisationnels y associés.

Les deux phases seront conduites dans une démarche participative et en étroite concertation avec le mécanisme de concertation et avec les pays concernés.

4. Contenu de la prestation

1. Phase 1 : Analyse du cadre institutionnel et légal actuel

L'analyse du cadre institutionnel et légal pour la gestion des ressources en eau sera conduite aux deux niveaux, transfrontalier et national, dans le but de dégager les limites et les contraintes qu'il faudra tenter de dissoudre pour assurer un cadre favorable pour une gestion concertée des eaux à la hauteur des défis actuels et futurs à relever dans le bassin.

- **Analyse au niveau transfrontalier**

Le consultant conduira une analyse du cadre institutionnel et légal de la coopération entre les trois pays au niveau du bassin transfrontalier. Pour cela, il dressera une lecture historique de la création du Mécanisme de Concertation et des objectifs y assignés.

Le consultant examinera le cadre légal en se basant en particulier sur le cadre général international de la gestion des bassins transfrontaliers (conventions des Nations Unies : CEE-ONU, 1992 et cours d'eau internationaux, 1997); mais également sur les diverses Déclarations et Initiatives continentales et sous-régionales : africaines, méditerranéennes et arabes.

Le mandat de chacun des organes intervenant dans la gestion concertée du bassin selon l'organisation actuelle (voir figure 1) sera analysé et les difficultés rencontrées aussi bien pour le respect de son mandat que pour son renforcement et éventuel élargissement seront décrits.

Aussi, l'adéquation entre les ressources humaines et les attributions au sein de ces organes sera analysée.

Enfin, les sources de financement actuelles du mécanisme de financement seront analysées de manière à établir une adéquation entre les missions et les attentes assignées au Mécanisme pour une gestion durable des ressources et la durabilité de ces sources.

- **Analyse au niveau national**

Il s'agit de décrire dans chacun des pays, le cadre institutionnel (agences nationales, autorités de régulations,...), légal et de régulation dans un certain nombre de domaines liés, affectant et affectés par les ressources en eau (la gestion des ressources hydriques bien sûr mais aussi la gestion et l'utilisation des terres agricoles, l'énergie, l'industrie en tant qu'utilisateur de l'eau, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la gestion de la sécheresse, la protection de l'environnement, la gestion des zones côtières, la participation du public, etc).

Il s'agit de décrire également les outils en place pour la coordination entre les acteurs locaux, nationaux et transfrontaliers pour la gestion des ressources en eau dans le bassin.

L'analyse se focalisera sur :

- Le degré de coordination entre les politiques sectorielles nationales et la cohérence entre les différents objectifs sectoriels au niveau du bassin du SASS,
- L'évaluation qualitative du niveau de mise en œuvre des politiques et des législations en matière de gestion des eaux du SASS en identifiant les défis à relever et les limites aussi bien à l'échelle locale que nationale en lien avec les capacités de mise en œuvre (clarté des rôles, capacités administratives, ressources humaines, etc.),
- L'évaluation qualitative du respect et de l'application de la législation et identification des lacunes en matière de capacités d'application de la législation.

- **Déroulement de l'activité**

Le consultant se basera pour son analyse sur les documents de création du Mécanisme de Concertation du SASS ainsi que les politiques et les stratégies sectorielles dans les pays.

Une visite du consultant sera également effectuée en Tunisie et en Algérie pour rencontrer les représentants des deux pays. Pour la Libye, et en fonction des conditions circonstancielles, une conférence Skype pourrait être organisée avec les responsables libyens.

Le consultant rencontrera, lors de sa visite à Tunis, le Coordinateur du mécanisme de concertation du SASS ainsi que les représentants de l'OSS qui interviennent dans le fonctionnement du Mécanisme du SASS.

L'organisation de ces rencontres sera préparée au préalable en étroite collaboration avec le GWP-Med. Le consultant pourrait être accompagné lors de ces rencontres par les experts du GWP-Med et de l'OSS.

Les frais de déplacement et de séjour pendant ces missions seront pris en charge par le GWP-Med.

Les résultats attendus de cette analyse sont une description du cadre institutionnel et légal de la gestion des ressources en eau et son interaction avec les autres secteurs au niveau des pays et au niveau transfrontalier.

L'analyse fera ressortir les limites et les gaps du cadre institutionnel et juridique, les capacités organisationnelles et financières qui entravent une coopération avancée au niveau du bassin.

Les résultats de cette analyse seront portés pour discussion dans un atelier régional regroupant les différentes parties prenantes des trois pays.

Le consultant proposera un agenda et la liste des participants à inviter à l'atelier.

L'organisation et le financement de l'atelier seront assurés par le GWP-Med.

2. Phase 2 : Développement des options pour le renforcement des dispositions de coopération transfrontalière et des schémas organisationnels y associés

Cette activité concerne l'évaluation de la nécessité d'un renforcement de l'accord de coopération entre les trois pays et la description des options institutionnelles, légales et financières ainsi que des schémas d'organisation associés à cet accord.

L'activité se basera sur les résultats de l'analyse conduite lors de la première phase et notamment les conclusions et recommandations émanant de l'atelier régional de la phase 1.

Les options d'accord de coopération doit se baser sur la déclaration des ministres en charge de l'eau qui a officialisé la création du mécanisme de concertation et du procès-verbal de la réunion d'Alger qui a précisé l'organigramme et le rôle des organes du mécanisme.

Le consultant s'inspirera pour le développement des options de l'accord de coopération des expériences et des accords bilatéraux / multilatéraux sur la gestion partagée des ressources en eau et en particulier celui du Système Aquifère d'Iullemeden et de Taoudéni/ Tanezrouft (SAIT) et du système de l'aquifère Nubien.

La combinaison d'options concernant l'accord de coopération transfrontalière et les schémas organisationnels y associés formera différents scénarios de coopération qui seront soumis aux pays qui décideront du scénario le plus approprié au niveau technique, socio-économique et politique.

Pour chacune des options, les éléments suivants seront développés de manière indicative :

- 1- Les objectifs, la mission et le statut évolués du mécanisme de concertation ;
- 2- Une esquisse de l'organigramme ;
- 3- Le rôle des organes du Mécanisme de Concertation ;
- 4- Le budget et les possibles sources de financement pour une durabilité financière du mécanisme ;
- 5- Les principes de gestion des ressources en eau du SASS ;
- 6- Les mécanismes de règlement des différends ;
- 7- La relation entre le Mécanisme de Concertation et l'OSS

Les résultats attendus sont un ensemble d'options pour l'accord de coopération au niveau du SASS avec une description des schémas organisationnels y associés.

Les résultats seront discutés lors d'un atelier régional. L'organisation et les frais associés à cet atelier seront pris en charge par le GWP-Med.

5. Acteurs et partenaires

Aux niveaux des pays, les partenaires privilégiés sont les administrations focales (Ministères chargés de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'environnement) et les institutions qui en dépendent.

Le projet s'adressera également à tous les partenaires dont la contribution pourrait s'avérer significative.

6. Période de la prestation

La phase 1 s'étalera sur un mois et demi (1,5 mois) à partir de la signature du contrat. **Le rapport de la phase 1** sera soumis à cette échéance.

La phase 2 s'étalera sur un mois et demi (1,5 mois) après l'organisation du premier atelier régional. **Un rapport de la phase 2** sera remis à la fin de cette phase. Un atelier de validation du rapport de la phase 2 sera organisé dans le mois qui suit la remise du rapport.

7. Provisions Homme/Mois

Il est prévu **1,5 H/M** ouvrés, étalés sur une durée de trois mois, pour la réalisation de l'étude y compris la participation aux missions dans les pays et aux ateliers nationaux et régionaux.

8. Les livrables

A la fin des missions dans les pays, une note succincte (de 3 pages maximum) en français sera remise par le consultant indiquant les personnes rencontrées, le calendrier de la mission et les principales conclusions et recommandations.

A la fin de la durée de chaque phase, un rapport sera fourni y compris la liste et le planning des principales réunions de concertation réalisées en une copie numérique.

Les rapports seront rendus en langue française. Une synthèse sera fournie en langue anglaise.

Des présentations *Power Point* des principaux résultats seront également fournies sous forme de copie électronique. Ces présentations serviront pour l'animation des deux ateliers régionaux.

Les comptes rendus des ateliers régionaux seront préparés et remis par le consultant en langue française avec la liste des participants.

Toutes les données, études, rapports scientifiques, etc. qui ont servi à la réalisation de l'étude seront archivés sous format numérique et fournis au GWP-Med, au mécanisme de consultation du SASS et à l'OSS.

Les éventuels frais de traduction des rapports finaux en anglais seront pris en charge par le GWP-Med.

9. Qualifications

A. Education

- Diplôme universitaire (master ou équivalent) en sciences juridiques, droit public, droit de l'environnement, sciences politiques, organisation institutionnelle, ou discipline connexe.

Compétences linguistiques nécessaires :

- L'expert doit avoir une maîtrise parfaite du français et de l'anglais.

Dans le cas où la maîtrise des deux langues, française et anglaise, n'est pas assurée par l'expert, ce dernier doit proposer dans son offre une alternative qui permet de surmonter à ses propres coûts cette difficulté.

B. Experience Requisite

- Une expertise d'au moins quinze (15) ans dans le domaine d'analyse institutionnelle et légale dans le domaine de l'eau transfrontalière ;
- Une gestion de dix (10) projets au moins en matière d'évaluation, de développement d'option et de conseil aux organismes de bassins transfrontaliers ;
- Une connaissance du contexte régional sera privilégiée.